



Communiqué de Presse de la Municipalité de Renens

Renens, le 28 juillet 2015

La Municipalité de Renens maintient le feu patriotique et les feux d'artifice officiels le 1^{er} Août sur la Place du Censuy

Suite à la décision du Conseil d'Etat du 27 juillet 2015 d'alléger l'interdiction générale et de ce fait d'autoriser, sous certaines conditions, les feux patriotiques communaux ainsi que les feux d'artifice tirés par des professionnels, la Municipalité est heureuse d'annoncer qu'elle est en mesure de maintenir le feu patriotique et les feux d'artifice du 1^{er} Août sur la Place du Censuy.

La Municipalité rappelle cependant que l'interdiction de tirer des feux d'artifice pour les particuliers est maintenue ainsi que l'interdiction générale de faire du feu en plein air.

Dès lors, les habitants et le public sont attendus nombreux samedi 1^{er} août dès 18h sur la Place du Censuy pour la fête nationale !

Renseignements :

Tinetta Maystre, *Vice-présidente, Conseillère municipale, Direction Urbanisme et Travaux, 076 407 33 81*

Olivier Golaz, *Conseiller municipal, Direction Sécurité publique – informatique – population, 079 398 76 77*